

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1645

présenté par

M. Raphan

à l'amendement n° 1504 de Mme Hennion

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« données »

insérer les mots :

« et bases de données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à prendre en compte les bases de données.